

Département de
Loire-Atlantique

Arrondissement de
Saint-Nazaire

Ville de **PORNICHET**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille quatorze,
Le vingt six juin, à vingt heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique,
sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PELLETEUR, Maire.

Étaient présents les Conseillers Municipaux : MM. et Mmes PELLETEUR, MARTIN, DONNE, LE PAPE, BEAUREPAIRE, LOILLIEUX, DEUX, DESSAUVAGES, GUGLIELMI, LEVESQUE, DAGUIZE, JARDIN, GILLET, BOUYER, SAILLANT, SOBRAQUES-BRAYE, CORNETI, ALLANIC, OLLIVAUD, CHESNEAU, RUSSELL, PRUKOP, SIMON, HUCHET, CAZIN, BELLLOT, DUBOIS, ROBIN, TRICHET, BERTHELIER.

A l'exception de :
Madame FRAUX qui a donné pouvoir à Monsieur DEUX,
Monsieur POUSSET qui a donné pouvoir à Monsieur LE MAIRE,
Madame CARNAC qui a donné pouvoir à Monsieur BELLLOT.

Formant la majorité des membres en exercice.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur CAZIN est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

21/ BILAN FONCIER 2013 - APPROBATION

RAPPORTEUR : Monsieur BEAUREPAIRE, adjoint au Maire

EXPOSE :

Conformément aux dispositions de l'article L2241-1 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal doit délibérer, chaque année, sur le bilan des acquisitions et cessions foncières réalisées soit directement par la Ville, soit par l'intermédiaire de personnes publiques ou privées agissant pour son compte.

Le bilan foncier de l'année 2013 sera annexé au compte administratif.

Les acquisitions avaient pour objet :

- la constitution d'une réserve foncière destinée au projet de réalisation d'un équipement socio-culturel, sis avenue du Général de Gaulle, dans le cadre de l'emplacement réservé n°26 institué dans le Plan Local d'Urbanisme,
- l'application du Plan d'Alignement approuvé le 14 janvier 2014, pour l'aménagement du chemin des Grands Champs, de la route de la Villès Mahaud, de la route d'Ermur, de la route de Beauchamps, du chemin de la Pierre et de l'avenue de Rangrais,
- la rétrocession des voiries et réseaux divers des ZAC de la Virée des Landes et des Redonnées 1,
- la donation du calvaire de Saint-Sébastien,
- l'amélioration de l'accès du futur lotissement Eco Domaine route de la Villès Mahaud conformément à l'Orientation d'Aménagement Particulière (OAP) instituée dans le PLU.

Les cessions avaient pour objet :

- la gestion du patrimoine immobilier pour permettre le renouvellement urbain en zone U du Plan Local d'Urbanisme, et la dynamisation du commerce de proximité en centre-ville,
- la cession du dernier lot à bâtir du lotissement du Pouligou.

Date de convocation

20 juin 2014

*Date du
Conseil Municipal*

26 juin 2014

*Nombre de
conseillers*

En exercice 33

Présents --- 30

Votants ---- 33

Reçu à la
Sous-Préfecture de
Saint-Nazaire le :

Publié le :

Certifié exact,
Pour le Maire,
Frédérique MARTIN,

1^{ère} adjointe
au Maire

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le bilan des opérations réalisées en 2013.

DELIBERATION :

⇒ Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2241-1,
⇒ Considérant le bilan foncier de l'année 2013,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et se prononçant conformément à l'article L2121-20 du Code général des collectivités territoriales.

DECISION :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve le bilan des opérations foncières, acquisitions et cessions pour l'année 2013.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Pour le Maire,
Frédérique MARTIN,



Flaut
1^{ère} adjointe au Maire